



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

### **OBJET : ADHÉSION À L'AVENANT N° 2 DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (CDST) 2024-2026**

L'an deux mille vingt-six et le vingt Janvier à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.**

#### **Étaient présents :**

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie (Arrivée à 18 H.10 – Point N° 2) – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl.

#### **Ont donné procuration :**

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain  
Mme PIOZIN Patricia a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

#### **Absents excusés :**

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa – M. RICHELME Jean-Marc.



***M. JULIEN Guillaume a été désigné secrétaire de séance.***

Conseil Municipal de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 20 Janvier 2026  
Délibération N° DM\_20260120N004

**OBJET : ADHÉSION À L'AVENANT N° 2 DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (CDST) 2024-2026**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence a validé, lors de la session du 5 Décembre 2025, l'avenant N° 2 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2024-2026 liant le Conseil Départemental et Provence Alpes Agglomération.

Il rappelle que la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN est "partenaire du contrat" en tant que maître d'ouvrage public porteur de trois opérations identifiées dans le CDST :

- Traversée du Barrasson – accès au collège avec une aide départementale de 100.000 €,
- Réhabilitation des Halles de Saint-Auban avec une aide départementale de 49.892 €,
- Réhabilitation du chalet Prouvé avec une aide départementale de 46.000 €.

Deux clauses de revoyure sont prévues en 2025 et en 2026. Elles permettent d'ajuster le contenu des contrats au regard de l'avancée des opérations.

En tant que partenaire du contrat, il est nécessaire d'adhérer à l'avenant n°2 du contrat ci-joint en annexe. Cet avenant actualise le contrat conformément à la clause de revoyure, avec 3 types d'ajustements des opérations inscrites pour le territoire de la Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération :

- La suppression de 9 opérations à la demande des maîtres d'ouvrage,
- L'ajustement du coût d'une opération,
- L'intégration de 43 nouvelles opérations.

Les opérations vues ci-dessus inscrites au titre de la commune restent inchangées.

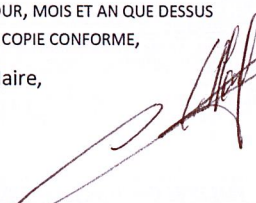

À noter que pour pouvoir prétendre au financement départemental, l'ensemble des opérations inscrites au CDST 2024-2026 devront avoir reçu un début d'exécution au plus tard au 31.12.2026.

Ainsi, Monsieur le Maire propose :

- D'approuver l'adhésion à l'avenant N° 2 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2024-2026 conclu avec "Provence Alpes Agglomération" (contrat ci-joint en annexe),
- De l'autoriser à solliciter les subventions afférentes et à signer tous les documents s'y rapportant.

**OUI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'avenant N° 2 du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2024-2026 conclu avec "Provence Alpes Agglomération" (contrat ci-joint en annexe),
- **L'AUTORISE** à solliciter les subventions afférentes et à signer tous les documents s'y rapportant.

<p>PUBLIÉE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 9-1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-ET-UN JANVIER DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  René VILLARD</p> 
---	---